



Collège Pierre de Ronsard
27 Boulevard du Général Giraud
94100 Saint Maur
01 41 81 12 34

**INSCRIPTION ET CHARTE DU BON COMPORTEMENT AU
DISPOSITIF DEVOIRS FAITS
Année scolaire 2018-2019**

Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée 2015, nous avons mis en place des séances d'aide au travail au collège, le soir, après les cours.

Ce dispositif « Devoirs Faits », gratuit, est destiné aux élèves motivés et désireux de travailler avec des adultes qualifiés. Votre enfant peut accéder à ce dispositif sur **recommandation de son professeur principal** ou sur **demande de votre part**. Pour cela, merci de compléter le coupon ci-dessous et de le transmettre au **professeur principal de votre enfant**.

Pour tous, quelques règles s'imposent, règles que votre enfant s'engage à respecter en s'inscrivant. Le cas échéant, les responsables des Devoirs Faits se réservent la possibilité de ne plus l'accepter aux séances.

*Etre volontaire et motivé pour participer

*Etre ponctuel, calme et discipliné

*Etre respectueux des camarades, des adultes présents ET des locaux mis à disposition par le collège

*Etre autonome, se présenter avec du travail à réaliser et le matériel nécessaire pour cela (cahier, manuel, crayons, calculatrice...)

*Etre réceptif aux conseils donnés par les adultes.

En effet, le comportement non adapté de certains élèves peut nuire au bon déroulement des séances.

Le nombre de places étant limité, votre enfant devra absolument être assidu et sérieux à l'occasion de ces séances de Devoirs Faits.

M FRANCOIS
Principal

Mme LEFEVRE
Principale Adjointe

Mme LAURENT
CPE

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant
_____ classe 5A souhaite faire bénéficier mon enfant
des séances de Devoirs Faits :

le mardi de 16h30 à 17h30

Date et signatures du responsable légal et de l'élève:

Réponse du collège

Votre enfant pourra participer au dispositif Devoirs Faits

le mardi de 16h30 à 17h30

Période d'engagement : du au

Date et signature du référent de l'Etude :